

Vous devrez prochainement négocier un CPOM ?

www.realites-et-projets.fr – info@realites-et-projets.fr

Nous vous proposons un accompagnement global

Pour :

- ➔ Organiser cette démarche en mode « projet »
- ➔ Analyser vos documents institutionnels et vos éléments budgétaires et financiers
- ➔ Réaliser le diagnostic préalable sur toutes ses dimensions (stratégie, moyens, performance...)
- ➔ Apporter un appui méthodologique jusqu'à la signature du CPOM

Nous vous accompagnons au cours des 4 étapes de l'élaboration de votre CPOM

1 CADRAGE DE LA DÉMARCHÉ

- Mettre en place un « groupe-projet » interne
- Constituer le Comité de pilotage (COFIL)
- Préciser la méthodologie de contractualisation avec l'instance concernée (ARS, CD...)
- Fixer le calendrier de négociation et le plan d'actions

2 RÉALISATION ET PARTAGE DU DIAGNOSTIC

Autour des trois axes de référence stratégique, qualité/performance, ressources (humaines, financières...):

- Recueil et analyse des données
- Animation du groupe-projet, entretiens
- Identification des thèmes majeurs à traiter
- Animation du COFIL pour analyse partagée avec les autorités de tarification

3 NÉGOCIATION DES OBJECTIFS ET FORMALISATION DU PLAN D' ACTIONS

Animation du Groupe-projet pour :

- Définir les objectifs prioritaires
- Définir les moyens nécessaires
- Présenter les objectifs aux instances (CA, IRP, équipes)
- Finaliser les fiches-actions

4 CONTRACTUALISATION

- Rédiger un avant-projet de contrat
- Construire l'EPRD et les états financiers pluriannuels (PGFP, PPF)
- Animer le Comité de pilotage visant à valider les orientations
- Accompagner dans la négociation avec les autorités de tarification

Durant toute la mission, nous assurons l'animation des instances et nous rédigeons les synthèses des éléments validés